

DIVERS

COMMUNE DE KOGENHEIM

Élaboration du Plan local d'urbanisme
Délimitation du périmètre des abords d'un monument historique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté municipal du 19 juillet 2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme et de délimitation du périmètre des abords du monument historique « église Saint-Léger ».

Les axes principaux du projet de Plan local d'urbanisme sont :

- Favoriser un développement démographique maîtrisé, basé sur le renouvellement urbain et d'ores et déjà inscrit dans la logique du « zéro artificialisation nette ».
- Appliquer une densité maîtrisée et poursuivre une diversification qualitative du parc de logements.
- Garantir la qualité urbaine et paysagère du bourg et de ses abords.
- Planifier un développement économique en tenant compte des besoins des entreprises mais également de la nécessité de limiter l'étalement urbain.
- Conforter le niveau d'équipement de la commune.
- Protéger les continuités écologiques et les éléments naturels remarquables de la commune
- Permettre le développement des énergies renouvelables.

Les axes principaux du projet de délimitation des abords du monument historique sont :

- Remplacer le périmètre par défaut de 500 mètres autour de l'église Saint-Léger, monument historique, par un périmètre plus adapté à la réalité et aux enjeux de terrain.

L'enquête se déroulera sur une durée de 30 jours consécutifs :

Du mercredi 11 septembre 2024 à 10h00 au jeudi 10 octobre 2024 à 17h00.

Madame MILANI, attachée territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, Monsieur GARDEA, Ancien chef de clinique des hôpitaux de Strasbourg, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-kogenheim>

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi, mercredi, vendredi de 10 h à 12 h**
- **Mardi de 17 h à 19 h**
- **Vendredi de 16 h à 18 h**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **Samedi 5 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Jeudi 10 octobre 2024 de 15h00 à 17h00 ;**

La commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **Mercredi 11 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 20 septembre 2024 de 16h00 à 18h00 ;**
- **Samedi 5 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Jeudi 10 octobre 2024 de 15h00 à 17h00 ;**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur le registre d'enquête coté et paraphé par la commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 14 rue du Maréchal Leclerc – 67230 KOGENHEIM
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-kogenheim@mail.registre-numerique.fr
- soit en les signant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-kogenheim>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de Plan local d'urbanisme est la commune de Kogenheim représentée par son Maire Monsieur Guillaume FORGIARINI et dont le siège administratif est situé 14 rue du Maréchal Leclerc à 67230 KOGENHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de délimitation du périmètre des abords de monument historique est le Préfet de la Région Grand Est, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France Madame Nadia CORRAL TREVIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine au Palais du Rhin – 2 place de la République – 67082 Strasbourg cedex.

Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, seront approuvés :

- en ce qui concerne le Plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal ;
- en ce qui concerne le périmètre délimité des abords du monument historique « église Saint-Léger », par arrêté du préfet de région.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur les sites internet de la mairie et de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

Plan local d'urbanisme intercommunal Révision allégée n°1 et Modification n° 1

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté communautaire du 27/08/2024, il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision allégée n°1 et de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal.

Les axes principaux pour la révision allégée n°1 du PLUI sont :

- D'une part d'étendre la zone UX à l'Est de l'entreprise Bürkert pour englober les terrains nécessaires à la réalisation de la nouvelle voirie, ce qui entraîne une réduction de la zone agricole
- Et d'autre part d'étendre la zone A au Sud de l'entreprise pour compenser et rééquilibrer le zonage, ce qui entraîne une réduction de la zone à vocation économique

Les axes principaux pour la modification n°1 du PLUI sont :

- D'ajuster le zonage (n'entraînant aucun nouveau droit à construire)
- Et d'ajuster la rédaction de certaines règles notamment pour améliorer la compréhension de certaines règles et définitions du lexique

L'enquête se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs :

du lundi 30 septembre 2024 à 9h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00.

Monsieur BEAUGUITTE, Directeur de projet, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur mahé, ingénieur en chef hors classe de la fonction publique territoriale à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique unique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/m1-ra1-plui-vallee-de-ville>

Le siège de l'enquête sera la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public ci-dessous :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, les :

- **Lundi 30 septembre 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 octobre 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur le registre d'enquête (coté et paraphé par le commissaire enquêteur) déposé au siège de la Communauté de Communes
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la Communauté de Communes, 1 rue Principale – 67220 BASSEMBERG
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plui-vallee-de-ville-m1-ra1@mail.registre-numerique.fr
- soit en les signant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/m1-ra1-plui-vallee-de-ville>

Les observations et propositions écrites ou orales du public peuvent être également reçues par le commissaire enquêteur, lors de ses permanences.

Le dossier de révision allégée n°1 du PLUI comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable des projets de modification n°1 et de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal est la Communauté de Communes de la Vallée de Villé représentée par son Président Monsieur Serge JANUS et dont le siège administratif est situé 1 rue Principale – 67220 BASSEMBERG. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse. Il est aussi possible de demander un exemplaire du dossier d'enquête ou une copie des observations du public, aux frais du demandeur, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibérations du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et sur le site internet de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Collectivité européenne d'Alsace
Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental

COMMUNE DE HINSBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet du nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et du programme des travaux connexes
(Articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime)

Les propriétaires des terrains et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de **HINSBOURG** sont informés que la commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Le plan d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement en application du 6° de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime et autres structures paysagères
- Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- Une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral mentionné au III de l'article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime ;
- L'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêtés par la commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique définie à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'environnement, ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Un registre d'enquête destiné à recevoir les réclamations et observations des intéressés et du public.

Les documents désignés ci-dessus seront déposés en mairie de HINSBOURG où ils pourront être consultés du **3 octobre 2024 au 4 novembre 2024 inclus**, aux heures d'ouverture de la mairie, à savoir les mardis de 17h00 à 18h30, et publié sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de HINSBOURG, 17 Rue Principale 67290 HINSBOURG, où toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de Monsieur Roger LETZELTER, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, comme commissaire enquêteur titulaire (Monsieur Alfred MAECHLING a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant).

Monsieur Roger LETZELTER, se tiendra en mairie de HINSBOURG :

- **le jeudi 3 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **le samedi 19 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **le lundi 4 novembre 2024 de 14h00 à 18h00,**

pour y recevoir les réclamations et les observations des intéressés.

Un avis portant ces indications est affiché en mairie de HINSBOURG et publié sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de HINSBOURG aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique.

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'environnement, le public pourra également transmettre par courrier électronique, ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'à la fin de celle-ci, à l'adresse électronique suivante : epafafe.hinsbourg@alsace.eu

La commission communale d'aménagement foncier statuera sur les réclamations et observations formulées lors de l'enquête. Les décisions de la commission communale d'aménagement foncier seront notifiées aux intéressés et publiées en mairie HINSBOURG.

En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :

- Le renouvellement de la publicité légale antérieure relative aux droits réels autres que les privilèges et hypothèques a lieu par la mention de ces droits dans le procès-verbal d'aménagement foncier ;
- Les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois après la clôture des opérations.

Il est rappelé qu'en vertu des prescriptions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du président du Conseil Départemental du 29 avril 2015 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation jusqu'à la clôture de l'opération d'aménagement foncier de HINSBOURG, la préparation et l'exécution des travaux suivants de nature à modifier l'état des lieux et qui ne sont pas d'intérêt collectif, sont soumises à autorisation du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après avis de la commission communale d'aménagement foncier, à l'intérieur du périmètre soumis aux opérations d'aménagement foncier : les plantations d'arbres, la destruction de tous les espaces boisés visés à l'article L.342-1 du Code forestier, ainsi que de tous boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et arbres isolés, l'établissement de clôtures, la création ou suppression de chemins ou fossés, l'exécution de fouilles (sauf sur les parcelles bâties), les travaux préparatoires à la construction de bâtiments (sauf sur les parcelles bâties), le retournement des prairies naturelles.

En outre, le bornage des nouvelles parcelles ayant été effectué et signalé par des piquets, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de laisser les bornes en place.

Si par accident une borne est enlevée, il y a lieu de la signaler au géomètre. Celle-ci ne peut être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposeraient à des sanctions.

À Strasbourg, le 16 août 2024

Le Président
Pour le Président, par délégation,
Le Directeur-adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture
Chef du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture,
Signé : Dominique STEINMETZ

Valérie CANDOTTO & Raoul GOMES
NOTAIRES ASSOCIES
7 Bd Richelieu
Espace Vauban
90000 BELFORT

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 08 avril 2024, Madame Claudine FABER, en son vivant retraitée, née à PHALSBURG, le 01 août 1958, demeurant à STRASBOURG (67000), 16 rue des Charpentiers, célibataire, décédée à STRASBOURG, le 20 juillet 2024, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie CANDOTTO, Notaire à Belfort (90), suivant procès-verbal en date du 29 août 2024 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG, le 05 septembre 2024.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Valérie CANDOTTO, Notaire associée à BELFORT (90) Espace Vauban, Boulevard Richelieu, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS
Me Valérie CANDOTTO

Audrey KOBİ
Notaire suppléant
67110 Oberbronn
10c Place du Couvent
Tél. 03 88 09 72 79

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Audrey KOBİ, notaire suppléant à Oberbronn, le 16 juillet 2024, les époux Charles BRESCH — Fernande WEISS, demeurant ensemble à 67360 FROESCHWILLER, 10 rue des Jardins, mariés à 67360 GOERSDORF, le 29 mai 1981, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en prévoyant une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.

Oppositions à adresser s'il y a lieu, dans les trois mois de la parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Audrey KOBİ, notaire suppléant à OBERBRONN.

Pour publication, le Notaire.

Maître Claude RINGEISEN,
Notaire associé de la Société Civile Professionnelle
« Claude RINGEISEN et Laure HILT-MARIA »
titulaire d'un office notarial dont le siège est à 67203 OBERSCHÄFFOLSHEIM
1 rue du Notariat
Tel. 03 88 78 04 19
Fax 03 88 76 91 34

Changement de régime matrimonial

Avis est donné de la modification du régime matrimonial de :

Monsieur Philippe Lucien Laurent MATZINGER et Madame Françoise Marguerite Rolande HUBERT, demeurant ensemble à WEITBRUCH (67500) 7a, rue des Messieurs.

Mariés sous le régime de la participation aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Gérard HEITZ, alors notaire à SARRALBE (57430) le 18 février 1987 préalable à leur union célébrée à la Mairie de STRASBOURG (67000) le 20 février 1987.

Lequel régime matrimonial a été aménagé, avec maintien du régime de la participation aux acquêts, aux termes d'un acte reçu par Maître Claude RINGEISEN, alors notaire à WISSEMBOURG (67160), le 8 décembre 2005, rép. N° 16.459, mentionné en marge de l'acte de mariage le 26 septembre 2006

Modification opérée :
adoption du régime de la **COMMUNAUTÉ REDUITE AUX ACQUETS** avec attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Date de l'acte : 29 août 2024 - répertoire n° 20.446

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'Huissier de Justice.

En cas d'opposition, les époux pourront solliciter l'homologation du changement de régime auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis,
Me C. RINGEISEN

Maître Claude RINGEISEN,
Notaire associé de la Société Civile Professionnelle
« Claude RINGEISEN et Laure HILT-MARIA »
titulaire d'un office notarial dont le siège est à 67203 OBERSCHÄFFOLSHEIM
1 rue du Notariat
Tel. 03 88 78 04 19
Fax 03 88 76 91 34

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL PAR ADJONCTION D'UNE CONVENTION MATRIMONIALE

Avis est donné de la modification du régime matrimonial de :

Monsieur Marco ASCENZO et Madame Claudine MOITRY demeurant ensemble à ACHENHEIM (67204) 17 rue Notre Dame.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de REICHS-TEIT (67116) le 12 août 1993.

Modification opérée :
adoption du régime de la **COMMUNAUTÉ REDUITE AUX ACQUETS** avec attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Date de l'acte : 28 août 2024 - sous répertoire n° 20.443

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans un délai de trois mois, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'Huissier de Justice.

En cas d'opposition, les époux pourront solliciter l'homologation du changement de régime auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis,
Me C. RINGEISEN

CONSTITUTION DE MARDO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
Siège social : 5 rue du Falkenstein
67800 HOENHEIM

Par acte SSP en date du 02/09/2024, il a été constitué une SARL dénommée : **De MARDO**

Objet social :
- toute activité dans le domaine de la métallurgie ;
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux aînées qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Siège social : 5 rue du Falkenstein à HOENHEIM (67800)
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Giguël Angel MARDONES demeurant 5 rue du Falkenstein à HOENHEIM (67800)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

CHAFOR HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à STRASBOURG du 30/08/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : ChaFor Holding
- Forme : Société par actions simplifiée
- Siège : 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : Le capital social est de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- la constitution et la détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises dans lesquelles la société a une participation.
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles;
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Présidente : Mme Charlotte FORMHALS demeurant 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG
- La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

Four publication légale, Avocat

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

FORMA HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à STRASBOURG du 30/08/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : Forma Holding
- Forme : Société par actions simplifiée
- Siège : 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : Le capital social est de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- la constitution et la détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises dans lesquelles la société a une participation.
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles;
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
- Présidente : Mme Marie FORMHALS demeurant 21 rue Jean Jacques Rousseau 67000 STRASBOURG
- La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

Pour publication légale, Avocat

RAUNER AUTO EURL

Par acte SSP en date du 10/09/2024, il a été constituée une EURL dénommée : **RAUNER AUTO**

Objet social : services d'entretien, de réparation et de maintenance pour les véhicules automobiles légers

Siège social : 10 RUE DE L'INDUSTRIE, 67114 ESCHAU

Capital : 1.000,00 euros

Gérance : M. Bruno RAUNER, né le 28/05/1991 à SAVERNE (FRANCE), demeurant 1 RUE D'ATHENES, 67380 LINGOLSHEIM (France), nommé pour une durée illimitée.

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG

Venez découvrir notre chaîne

YouTube
AGRICULTURE INNOVANTE

Retrouvez tous nos reportages agricoles et viticoles

PHR
VOTRE HEBDO RURAL
L'EST agricole et viticole

CONSTITUTION
S.C.I. ALAVERDYAN
 Société Civile Immobilière
 au capital de 100 €
 Siège social : 16, rue Saint Martin
 à EBERSHEIM (67600)
 RCS COLMAR

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 septembre 2024 à Ebersheim (67600), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : S.C.I. ALAVERDYAN
 Forme sociale : Société Civile Immobilière,
 Siège social : 16, rue Saint Martin à Ebersheim (67600)
 Objet social :
 - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens, meubles, immeubles et notamment les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à SELESTAT (67600) au 3, avenue du Général de Gaulle,
 - la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, social ou mixte,
 - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformations, améliorations, installations nouvelles, conformément à leur destination,
 - l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, ou autrement des biens sociaux,
 - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
 Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
 Capital social : Cent euros (100 €),
 Gérante : Madame Astghik Alaverdyan née Hovakimyan demeurant 16, rue Saint Martin - 67600 Ebersheim
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Colmar
 La Gérance

IMAAE SALARIÉS ASSOCIÉS SAS
 IMAAE Salarisés Associés SAS Société par actions simplifiée au capital de 9.000 Euros. **Siège social** : SELESTAT (67600) 11, avenue Louis Pasteur. **Objet** : Holding, assistance à ses filiales, comme à toute autre société ou entreprise en matière de gestion technique, financière, commerciale, informatique, documentaire et administrative, tous travaux d'études, de conseils, de formation et d'assistance au profit des entreprises. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de COLMAR. **Direction** : Madame Laetitia REMOND demeurant à SCHOENAU (67390) 16, rue du Coux, a été désignée en qualité de Président et Monsieur Mathieu NARTZ demeurant à DAMBACH-LA-VILLE (67650) 4, rue du Haut-Koenigsbourg a été désigné en qualité de Directeur général. **Admission aux assemblées** : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer. **Exercice du droit de vote** : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses restreignant la libre disposition des actions** : les cessions d'actions entre personnes non actionnaires sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité des voix.
 Pour avis
 Le Président.

ITERATIONS
 EURL au capital de 10 000 euros
 5 RUE DE LA COOPÉRATIVE
 67000 STRASBOURG
 RCS STRASBOURG

Par acte SSP en date du 05.09.2024, il a été constitué une EURL dénommée : **ITERATIONS**
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : ingénierie en structure des bâtiments ; conception et calculs de structure architecturales ; réalisation de modèles de calcul numérique, de maquettes numérique 3d, de plans et de notes de calcul ; ingénierie computationnelle et paramétrique ; développement de solutions logicielles pour la conception et le calcul des structures. La prise de participation dans toutes les sociétés et la gestion des dites participations. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Siège social : 5 RUE DE LA COOPÉRATIVE 67000 STRASBOURG
Capital : 10.000 euros
Gérance : M Guillaume CAUSSARIEU demeurant 3 RUE BERLIOZ 67000 STRASBOURG
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG

Vos annonces légales sont reçues jusqu'au mardi 16 h pour parution le vendredi

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
 Notaires associés
 48 rue du Général Leclerc
 67540 OSTWALD

SCI SONNEBLÜEM
 Suivant acte reçu par Maître Thomas EHRHARDT, notaire associé de la SCP "Nicolas CHAPOUTOT - Thomas EHRHARDT", à OSTWALD le 4 septembre 2024, a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :
 Dénomination : SCI Sonneblüem
 Siège : STRASBOURG (67100), 24 rue de Lunéville
 Forme : société civile immobilière
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
 Objet :
 La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
 Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
 Capital social : 1000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune
 Apports en numéraire : 1000 €
 Gérant : Madame Fanny LAEMMEL née le 1er mars 1992 à SELESTAT (67600) et demeurant à BISCHHEIM (67800), 7 rue des Fleurs.
 Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
 Immatriculation au RCS de STRASBOURG
 POUR AVIS

ASSOCIATION
TRIBUNAL DE PROXIMITE DE HAGUENAU
 Registre des associations

Il a été inscrit le 09/09/2024
 Au registre des associations du Tribunal de proximité de HAGUENAU
 N°AMALIA : A2024HAG000101
 L'association : **CANCERETOILE MADAGASCAR**
 Ayant son siège : 33 B, rue Hollandaise 67470 SELTZ
 Les statuts ont été adoptés le : 20/06/2024
 L'association a pour objet : Venir en aide aux personnes démunies atteinte de cancer à Madagascar
 La direction se compose de :
 Présidente : Mme SCHEHR Maheritiana
 Vice-Président : M. HULLE Jean-Philippe
 Secrétaire : Mme SCHERRER Aman-Sine
 Trésorière : Mme TSINJOFARAMA-LALA Aimée

FONDS DE COMMERCE

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
 Notaires associés
 48 rue du Général Leclerc
 67540 OSTWALD

Cession de fonds de commerce
 Suivant acte reçu par Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT", titulaire de l'office notarial d'OSTWALD (67540), 48, rue du Général Leclerc, le 28 août 2024, a été cédé un fonds de commerce :
 Par : La Société dénommée **LES 3 COMPERES**, dont le siège est à OBERNAI (67210)
 54 rue du Général Gouraud, identifiée au SIREN sous le numéro 918 163 783 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE.
Au profit de : La Société dénommée **LUDESS**, Société par actions simplifiée au capital de 25.000,00 €, dont le siège est à OBERNAI (67210), 11 rue de la 1ère Division Française Libre, en cours d'identification au SIREN.
 Désignation du fonds : Le fonds de commerce de restaurant sis à OBERNAI (67210), 54 rue du Général Gouraud, connu sous le nom commercial "SYM-BIOSE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE, sous le numéro 918 163 783.
 Moyennant prix principal de **CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (177 000,00 EUR)** s'appliquant :
 - aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS EUROS (168 980,00 EUR)
 - au matériel pour HUIT MILLE VINGT EUROS (8 020,00 EUR)
Entrée en jouissance le 28 août 2024.
 Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. en la SCP « Suzanne de DAMAS et Mickaël SOHET » notaires associés à MOLSHEIM (67120), 2 Rue de l'Église, où domicile a été élu à cet effet, par acte extra-judiciaire.
 Pour insertion.
 Le notaire

RECTIFICATIF, ADDITIF

LPS SAS
AVIS RECTIFICATIF

La publicité légale en date du 19/07/2024 faisait état de la transformation de la SARL LPS en SAS
 Il convenait de lire :
 Président : la SAS MANA sise 2 chemin du Routoir à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN (67400), immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le N° 947 921 474
 Pour avis - Le Président

RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant le transfert de siège de la SARL GROUPE ALLIANCE HABITAT parue le 12/07/2024, il convenait de lire 'L'AGE du 15/05/2024' au lieu de 'L'AGE du 15/05/2023'.

MODIFICATION

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
 Société d'Avocats
 15 rue du Parc
 67205 OBERHAUSBERGEN
 Tél. 03 88 56 91 74
 Fax 03 88 56 91 68

IMMOPANIS
 Société par actions simplifiée
 au capital de 30.000 euros
 Siège social : 19 rue du Chêne
 67300 SCHILTIGHEIM
 RCS STRASBOURG 927.506.220
 (2024B01417)

Aux termes d'une délibération en date du 11/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :
ARTICLE 2 – OBJET (Ancienne mention)
 La Société a pour objet, en France :
 - la constitution et la détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises dans lesquelles la société a une participation.
ARTICLE 2 – OBJET (Nouvelle mention)
 La Société a pour objet, en France :
 - la production et la vente de pains de tout genre, de viennoiserie, de pâtisseries, de confiture et de pâtes fraîches,
 - la vente de sandwichs, pizzas
 - l'activité de traiteur,
 - la vente à domicile de produits de boulangerie.
 Pour publication légale, Avocat

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
 Société d'Avocats
 15 rue du Parc
 67205 OBERHAUSBERGEN
 Tél. 03 88 56 91 74
 Fax 03 88 56 91 68

SAS SCHULTZ
 Société par actions simplifiée
 au capital de 200.000 euros
 Siège social : ZA du Rappenhoffen
 7 rue de l'Industrie
 67560 ROSHEIM
 RCS SAVERNE 343.173.761 (87B196)

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28/06/2024, Du procès-verbal des décisions du Président du 28/08/2024 constatant la réalisation de :
 - la réduction de capital de 63.400 € par annulation de 634 actions
 - l'augmentation de capital de 63.400 € par incorporation de réserves
 Il résulte que le capital social reste fixé à 200.000 €.
 L'article 7 des statuts demeure de ce fait inchangé.
ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL (Nouvelle mention)
 Le capital social est fixé à la somme de 200.000 € (deux cent mille euros).
 Il est divisé en 2.000 actions de 100 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.
 Pour publication légale, Avocat

LE GROUPE BLEU
 Société Par Actions Simplifiée
 au capital de 37 000,00 €
 Siège social : 65 route de Weiler
 67160 WISSEMBOURG
 489 995 480 RCS STRASBOURG

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2024, il a été décidé de mettre fin au mandat de la société MJ COMMISSARIAT en qualité de commissaire aux comptes titulaire avec siège social 5 rue des Frères Lurmière à 67201 Eckolsheim, sans pourvoir à leur remplacement.
 Pour avis.

PROS INVEST IMMO
 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, siège social : 5A, Rue de la Gare à 67240 OBERHOFFEN SUR MODER, RCS STRASBOURG 899 169 650
 En date du 22/01/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

FIBA
 EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
 CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA HAUT RHIN
 9, croisée des Lys
 68300 SAINT LOUIS
 droitedesaffaires@groupe-fiba.fr

LA FINANCIERE JR
 Société par actions simplifiée
 au capital de 10 000 euros
 Siège social :
 44 Route de la Wantzenau
 67000 STRASBOURG
 Transféré 17 Rue de Benfeld
 67100 STRASBOURG
 RCS STRASBOURG – 822 759 395

Transfert du siège social
 Aux termes d'une décision de l'associé unique du 09.09.2024, le siège social a été transféré avec effet rétroactif au 24.05.2024 et l'article 3 des statuts a été modifié. D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :
 Nouvelle mention : Siège social Le siège social est fixé 17 Rue de Benfeld – 67100 STRASBOURG
 Mention sera faite au RCS de Strasbourg.

CASPAR & CO. RENOVATION
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 10 000 euros
 Siège social : 21 rue Adèle Riton
 67000 STRASBOURG
 910 970 425 RCS STRASBOURG

Aux termes du projet de fusion signé le 20/06/2024,
 La société CASPAR & CO. RENOVATION, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 21 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG 910 970 425 RCS STRASBOURG et la société ATELIER CASPAR, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 21 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG 809 183 163 RCS STRASBOURG, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CASPAR & CO. RENOVATION par la société ATELIER CASPAR avec effet fiscal rétroactif au 01/01/2024.
 Ainsi la société CASPAR & CO. RENOVATION se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, du seul fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion.
 La société sera radiée au RCS de STRASBOURG.

MARTIN FILS
 Société par actions simplifiée
 au capital de 240 000 euros
 Siège social : Zone Industrielle
 67220 NEUBOIS
 323 635 409 RCS COLMAR

Par décisions du 02/09/2024, l'associée unique a décidé :
 - Nomination de la société CARPENTERS HOLDING, SARL au capital de 10 000 €, siège social : 32, Rue de Dr Sultzter, 67140 BARR, immat. RCS COLMAR, n° 488 183 351 et représentée par M. TOWAE Grégory demeurant 100, Rue de la Vallée Saint-Ulrich, 67140 BARR, en qualité de Président en remplacement de M. MARTIN Benoit à compter du même jour
 - Nomination de la société AG2C HOLDING, SAS au capital de 315 500 €, siège social : 7A, Rue de la Schiltte, 67280 URMATT, immat. 902 110 436 RCS SAVERNE, représentée par M. Aymeric PAGET, demeurant 7A rue de la Schiltte, 67280 URMATT, en qualité de Directeur Général en remplacement de M. MARTIN Clément à compter du même jour.
 Mention sera faite au RCS de COLMAR.
 Pour avis

INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE
 Société d'Expertise Comptable
 Immeuble LE VEGA
 5, rue de Dublin
 67300 SCHILTIGHEIM
 03.88.55.00.55
 y.daeffler@ice-strasbourg.com

LINA HOLDING
 SAS au capital de 1 €
 siège : 4 A RUE ALFRED DE VIGNY,
 67200 STRASBOURG
 910 369 727 R.C.S. Strasbourg

Modification du capital
 Le 4 septembre 2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2499 euros par incorporation de réserves pour le porter à 2500 euros. L'article 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS STRASBOURG.

4T8
 Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
 Au capital de 8.000 euros
 Siège social : 6, rue Mélanie
 67000 STRASBOURG
 RCS STRASBOURG 834 439 960

Modification du capital
 Aux termes des décisions unanimes des associés du 25/04/2024 et des décisions de la gérance du 10/06/2024, il a été décidé de réduire le capital d'un montant de 4.000 euros pour le ramener de 8.000 euros à 4.000 euros par voie de rachat et d'annulation consécutive de 400 parts sociales.
 Les statuts ont été modifié en conséquence.
 Mention sera faite au RCS STRASBOURG.
 Pour avis.

ICE
 INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE
 Société d'Expertise Comptable
 Immeuble LE VEGA
 5, rue de Dublin
 67300 SCHILTIGHEIM
 03.88.55.00.55
 y.daeffler@ice-strasbourg.com

GROUPE M&L
 SAS au capital de 30 000 euros
 siège : 1a RUE DES PRES
 67520 MARLENHEIM
 922 281 464 R.C.S. Saverne

Modification des dirigeants
 Le 29 avril 2024, l'associé unique a nommé président la société LINA HODING, immatriculée sous le n° 922 281 464 R.C.S. Saverne en remplacement de M. Margaryan Chavarch, démissionnaire.
 Mention en sera faite au RCS de SAVERNE.

FIBA
 EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
 CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISE

7, avenue de l'Europe
 Espace Européen de l'Entreprise
 67300 SCHILTIGHEIM
 droitedesaffaires@groupe-fiba.fr

LINDY FRANCE SARL
Modification du dirigeant

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 27/08/2024 de la SARL LINDY FRANCE sise 13 Rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM, au capital de €. 100.000,-, 380 580 340 RCS STRASBOURG, l'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jürgen LINDENBERG de ses fonctions de Co-gérant avec effet au 26/08/2024 et de ne pas procéder à son remplacement. Mention sera faite au RCS de STRASBOURG.

INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE
 Société d'Expertise Comptable
 Immeuble LE VEGA
 5, rue de Dublin
 67300 SCHILTIGHEIM
 03.88.55.00.55
 y.daeffler@ice-strasbourg.com

MS INVEST
 société civile au capital de 1000 euros
 siège : 15 rue du Canal
 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM
 987 445 889 R.C.S. Strasbourg

Modification du capital
 Le 29.07.2024, par la gérante a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 1000 à 990 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

AUDIFEC CONSEIL
 10 Avenue Pierre Mendès France
 67300 Schiltigheim
 03 88 67 24 10

KG BATIMENT
 SASU au capital de 1 000 euros
 Siège social :
 14B rue du Maréchal Lefebvre
 67100 Strasbourg
 RCS STRASBOURG TI 924 857 857

Avis est donné que par décision de l'actionnaire unique en date 02/09/2024, le siège social de la société est transféré au 3 rue du Tanin, 67380 Lingolsheim. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Le Président
 Rinor TETAJ

GROUPE EUROPARTNER DEVELOPPEMENT
 SARL au capital de 40 000 euros
 2 rue Sédillot 67000 STRASBOURG
 RCS STRASBOURG 388 403 594

Transfert du siège social
 Le 11 avril 2024, une décision extraordinaire de l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **68, route d'Oberhausbergen 67200 STRASBOURG** à compter du 12 avril 2024.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

BATI PLATRIER
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 5 000 euros
 porté à 50 000 euros
 Siège social : 56, Avenue des Vosges,
 67140 BARR
 823 568 738 RCS COLMAR

Modification du capital
 Par décision du 28 août 2024, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 45 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
 Ancienne mention :
 Capital social : 5 000 euros
 Nouvelle mention :
 Capital social : 50 000 euros
 Pour avis, La Gérance

L&M SERVICES
 Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 2 000,00 Euros
 RCS Strasbourg n° 792 083 396

Au terme de l'AGE du 01/08/2024, il a été décidé ce qui suit :
 Dénomination sociale : de « L&M SERVICES » (ancienne dénomination sociale) à « G TA PISCINE » (nouvelle dénomination sociale)
 Augmentation du capital social : de 2 000,00 Euros (ancien capital social) à 50 000,00 Euros (nouveau capital social) soit une augmentation de 48 000,00 Euros par incorporation, prélevée sur le poste autres réserves
 L'inscription modificative sera faite au RCS de Strasbourg
 Pour avis, la Gérance.

L'ATELIER DE L'AUTOMOBILE SARL
 SARL au capital de 1 000€
 Siège social : 46 route de Brumath
 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
 RCS STRASBOURG 881 425 433

Par décision de l'AGE du 27/08/2024 il a été décidé de nommer Mme Marcy MILLOZZI née le 14 janvier 1990 à Strasbourg, demeurant 5 route de Lyon 67118 GEISPOLSHEIM en qualité de gérante en remplacement de Mme Daisy VOLTZENLOGEL, gérante démissionnaire, à compter du 27/08/2024.
 Mention au RCS de STRASBOURG

JPB HABITAT & CONSEILS
 Société par Actions Simplifiée
 au capital de 1 000 euros
 Siège Social : 2a rue de l'Etang
 67190 MUTZIG
 849 615 422 R.C.S SAVERNE

Aux termes de la délibération du 09.07.2024, l'associé unique statuant conformément aux dispositions de l'article L233-42 du Code de Commerce a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société malgré la perte de la moitié du cabinet social.
 Mention sera faite au RCS de SAVERNE
 Pour avis et mention,
 Le gérant

SCI JEAN LI
 Société civile immobilière
 au capital de 38 112,25 €
 2 rue des Ecoles
 OFFENDORF
 67850 HERRLISHEIM
 RCS STRASBOURG 409 878 014

Transfert du siège social
 Le 4 janvier 2024, une assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au **1A rue du Général de Gaulle 67850 OFFENDORF**
 L'article 1.4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG

SCEA MOTZ
 SCEA au capital de 10 000,00 Euros
 RCS STRASBOURG TI 510 161 672

Au terme de l'AGE du 31/07/2024, il a été décidé ce qui suit :
 Démission du gérant : Monsieur Daniel MOTZ démissionne de son poste de gérant à effet immédiat
 Nouvelle Gérance : Madame Anne FORST, demeurant au 17 rue des Jardins – 67250 PREUSCHDORF
 L'inscription modificative sera faite au RCS de Strasbourg
 Pour avis, la gérance.

RADIATION
SCI JCBOX

Société civile immobilière en liquidation
 Au capital de 100 euros
 Siège social : 187 Route de Lyon
 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 Siège de liquidation : 4 Rue des Colombes, 67540 OSTWALD
 831 165 311 RCS STRASBOURG

Clôture de liquidation
 L'Assemblée Générale réunie le 26 juillet 2024 au 4 Rue des Colombes, 67540 OSTWALD, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric KOP, demeurant 4 Rue des Colombes, 67540 OSTWALD, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation, et ce, à effet rétroactif du 30 juin 2024.
 Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
 Pour avis
 Le Liquidateur

KEFI AGENCY
 Société par action simplifiée
 au capital de 1.000€
 Siège social : 6F Route de Sélestat
 67230 SAND
 918 201 492 RCS de Strasbourg

Dissolution
 Le 30/06/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M Thomas WARDEH, 28 rue du Landsberg 67000 STRASBOURG et fixé le siège de liquidation au 6F Route de Sélestat 67230 SAND.
 Modification au RCS de Strasbourg

RADIATION

FEMS 360
société d'expertise comptable

FEMS360
Société d'Expertise Comptable
Haguenau - Issenhausen

DESIGN ERIC WASSER

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 700 €
10 rue du Diebach
67310 COSSWILLER
R.C.S. SAVERNE 344 768 205

Clôture de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2024 :

L'assemblée générale des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 août 2024 ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur ERIC WASSER, demeurant 10 rue du Diebach 67310 COSSWILLER et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 août 2024. Mention sera faite au RCS de Saverne. Pour avis,

Rejoignez nous sur
facebook
@EAVPHR
et retrouvez l'actualité agricole

FEMS 360
société d'expertise comptable

FEMS360
Société d'Expertise Comptable
Haguenau - Issenhausen

PEGASUS

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000,- Euros
6 rue de l'Industrie
67118 GEISPOLSHHEIM
948 551 957 R.C.S. STRASBOURG

Clôture de liquidation

Suivant décision collective des associés en date du 31 août 2024 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur Christophe WEBER, demeurant au 32 rue Neuve 67540 OSTWALD, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Strasbourg.
Mention sera faite au RCS de Strasbourg.
Pour avis,

PIRÈNE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 A rue Goethe
67770 SESSSENHEIM
Siège de liquidation : 43 A rue Goethe
67770 SESSSENHEIM
RCS STRASBOURG 828 740 167

Aux termes d'une décision en date du 5 juin 2023 au 43 A rue Goethe, 67770 SESSSENHEIM, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Caroline QUETEL PAYEUR, demeurant 43 A rue Goethe, 67770 SESSSENHEIM, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de STRASBOURG, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

MY PATRIMOINE

SASU au capital de 1 000 Euros
29 route de Bischwiller
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
RCS Strasbourg 883 456 246

Dissolution

Le 9 septembre 2024, une décision de l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 septembre 2024. M Yoann MARCHAL demeurant 29, route de Bischwiller 67460 SOUFFELWEYERSHEIM, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 29 route de Bischwiller 67460 SOUFFELWEYERSHEIM.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal judiciaire de Strasbourg.
Mention sera faite au RCS de Strasbourg.



NOTAIRES, AVOCATS, EXPERTS-COMPTABLES

Saisissez vos annonces en ligne

- ✓ GAIN DE TEMPS
- ✓ ATTESTATION DE PARUTION 24h/24
- ✓ DEVIS À LA SAISIE
- ✓ AVANTAGES COMMERCIAUX

Tél. 03 88 56 90 70 • annonce@est-agricole.com

MIROITERIE DU PIEMONT

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000,00 Euros
4 rue des Ateliers
67210 OBERNAI
483 117 438 RCS Saverne
Siret 483 117 438 00018

Selon l'A.G.E. du 31.07.2024 de la société MIROITERIE DU PIEMONT SARL, au capital de €. 6.000,00, sise 4 rue des Ateliers à 67210 OBERNAI, 486 117 438 R.C.S. SAVERNE, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.07.2024 et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur Mme Sylvie HIMBER demeurant 11A rue des Biançons à 67130 LUTZELHOUSE et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à 67210 OBERNAI - 4 rue des Ateliers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal Judiciaire de SAVERNE.

BOOSTWIN

SAS au capital de 10 000,00 Euros
RCS de Strasbourg
sous le n° 979 391 596

Au terme de l'AGE du 14/08/2024, il a été décidé ce qui suit :

Dissolution anticipée : à compter du 14/08/2024 la société est en dissolution anticipée

Liquidateur : Monsieur VIVES Jean-Pierre demeurant au 18, Rue de la Couronne ALTENSTADT - 67160 WISSEMBOURG

Siège social de liquidation : 18, Rue des Pommiers - 67250 HOFFEN

L'inscription modificative sera faite au RCS de Strasbourg
Pour avis, le Président

KEFI AGENCY

Société par action simplifiée au capital de 1.000€
Siège social : 6F Route de Sélestat
67230 SAND
918 201 492 RCS de Strasbourg

Clôture de liquidation

Le 30/06/2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Thomas WARDEH, 28 rue du Landsberg 67000 STRASBOURG de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2024.

Radiation au RCS de STRASBOURG

L'EST agricole et viticole

Grâce à nos équipes, découvrez dans le journal et sur internet des contenus pratiques et techniques que vous ne retrouverez nulle part ailleurs.

TARIFS 2024

À renvoyer à :
L'Est Agricole et Viticole
6 rue de La Haye - CS 90045
67014 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 56 90 70
abonnement@est-agricole.com

J'opte pour le prélèvement automatique, merci de bien vouloir compléter l'IBAN et le BIC ci-dessous

IBAN (FR) _____
BIC _____

Je ne souhaite pas que mes données soient collectées et traitées par L'Est Agricole et Viticole afin de permettre au journal de me proposer un contenu proche de mes attentes.

Je règle par Carte Bancaire

Expire le _____
Le cryptogramme (3 derniers chiffres présents au dos)

Date : _____ Signature : _____

ABONNEZ-VOUS !

Abonnez-vous en ligne :
www.est-agricole.com - Rubrique Abonnements

2 propositions s'offrent à vous :

52 numéros de L'Est Agricole et Viticole

+ le PDF du journal + 6 numéros en version numérique de Viti ou Cultivar + dossiers spéciaux + newsletter + accès à 200 outils aide à la décision + accès web à certains articles

Je choisis mon supplément :

cultivar
OU **L'EST agricole et viticole**

viti
(cochez l'offre souhaitée)

120€

52 numéros de L'Est Agricole et Viticole

+ le PDF du journal + 6 numéros en version numérique et papier de Viti ou Cultivar + dossiers spéciaux + newsletter + accès à 200 outils aide à la décision + accès web à certains articles

Je choisis mon supplément :

cultivar
OU **L'EST agricole et viticole**

viti
(cochez l'offre souhaitée)

133€

Une facture acquittée vous sera automatiquement adressée par retour de courrier.

Offre valable en France Métropolitaine jusqu'au 31/12/2024. Taux de TVA : 2,10 %. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, rectification, opposition, portabilité, limitation et suppression de vos données personnelles à tout moment. En souscrivant à cette offre d'abonnement vous acceptez nos CGV accessibles sur notre site internet www.est-agricole.com - Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Pour toute question relative à l'exercice de vos droits et notre politique de confidentialité vous pouvez vous adresser à : rgpd@est-agricole.com